

2011

La promotion de

# l'expertise française à l'international



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats



Pour le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), l'offre d'expertise à l'international constitue un instrument privilégié et croissant de l'influence française. Le MAEE a ainsi élaboré **un cadre stratégique pour la promotion de l'expertise à l'international en concertation avec ses principaux acteurs** (ministères techniques, opérateurs publics et privés, représentants de la société civile, des entreprises (Medef), du monde académique et de la recherche, etc.).

Il ne s'agit plus aujourd'hui pour la France de se situer dans une logique de substitution à la ressource humaine locale, mais de **diversifier** et de **rationaliser**

**son offre** d'expertise pour une prestation axée sur le renforcement institutionnel et le développement de ses partenaires. L'objectif est ainsi de positionner notre pays au premier rang sur le marché de l'expertise internationale.

Parallèlement, le gouvernement a choisi d'impulser la réforme du dispositif français d'expertise internationale avec la loi relative à l'action extérieure de l'État (27 juillet 2010). Cette loi crée un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), **France expertise internationale** (FEI), placé sous la tutelle du MAEE, qui se substitue au groupement d'intérêt public (GIP) France Coopération Internationale (FCI).



Le MINATEC, campus d'innovation en micro et nanotechnologies, réunit 2400 chercheurs, 1200 étudiants et 600 industriels et spécialistes du transfert technologique au cœur de l'agglomération grenobloise © T. Chenu/Ville de Grenoble.



# Le déploiement de l'expertise française : un enjeu stratégique à long terme

L'expertise internationale : un enjeu d'influence,  
de solidarité et économique

## Enjeu d'influence

Les cadres politiques, normatifs, économiques et administratifs futurs de nos partenaires dépendent, dans une large mesure, de l'expertise apportée pour les concevoir. Les prestations d'expertise et de conseil auprès des gouvernements étrangers et des organisations internationales constituent ainsi un vecteur essentiel pour la **diffusion des normes et standards français, tant sociaux que juridiques, sanitaires ou environnementaux**. L'expertise internationale française permet aussi le rayonnement de notre modèle d'organisation de la société et de nos valeurs.

## Enjeu de solidarité

L'expertise technique internationale est **au cœur des problématiques du développement**, qu'il s'agisse des Objectifs du millénaire pour le développement, de l'appui à la gouvernance et à l'élaboration d'un modèle social, ou du développement humain et durable. Il s'agit là d'une composante essentielle de la politique de solidarité de la France. Cette solidarité s'exprime plus particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en sortie de crise quand il s'agit d'apporter à nos partenaires l'expertise opérationnelle pour le rétablissement des fonctions premières de l'État et des institutions de la société civile.

## DÉMULTIPLIER LA DISTRIBUTION DU SAVOIR PAR LA FORMATION ET L'EXPERTISE

La prestation d'expertise technique est indissociable de la contribution française à la formation des professionnels et des formateurs dans un secteur donné. Ce lien est d'autant plus important que les missions d'expertise s'inscrivent dans une approche de « renforcement des capacités ». La formation des élites étrangères permettant de créer des relais dans les pays bénéficiaires avec ceux qui seront les dirigeants de demain représente une capacité d'influence considérable.



La France apporte son expertise universitaire, de recherche et d'innovation technologique à la nouvelle université des sciences et des technologies de Hanoi (USTH) au Vietnam, où sont créés 6 départements (eau, énergie, nanotechnologies, matériaux, biotechnologies et aéronautique) pour la formation d'enseignants-chercheurs en lien étroit avec les besoins de développement des entreprises et du pays. © USTH.



## Enjeu économique

La demande internationale d'expertise constitue un marché fortement concurrentiel s'élevant à **plusieurs dizaines de milliards d'euros** chaque année. Elle porte sur des secteurs aussi divers que la santé et la sécurité sociale, la gouvernance, la culture, l'environnement, les infrastructures, l'enseignement supérieur ou l'éducation.

Ce marché s'exprime le plus souvent sous la forme **d'appels d'offres** lancés par les États, les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, banques régionales de développement, Commission européenne, etc.), les collectivités territoriales, les agences de coopération et les fondations philanthropiques. Au-delà de l'enjeu financier, le développement de cadres normatifs et de régulation similaires aux nôtres au sein des organisations internationales et administrations partenaires favorise les échanges économiques des entreprises françaises.

## EUROSOCIAL : PROGRAMME RÉGIONAL POUR LA COHÉSION SOCIALE EN AMÉRIQUE LATINE

Ce programme de la Commission européenne a pour objectif de renforcer le dialogue entre l'Union européenne et l'Amérique latine en matière de cohésion sociale. Cette initiative se traduit notamment par des échanges entre les administrations des deux régions. Les actions du programme portent en priorité sur les politiques de l'éducation, de la santé, de l'administration de la justice, de la fiscalité et de l'emploi. Différentes institutions françaises interviennent en partenariat sur ces volets. Après quatre années d'activité, la première phase du programme s'est achevée en 2010. La phase II démarre au printemps 2011.

[www.programaeurosocial.eu](http://www.programaeurosocial.eu)



L'Ecotron européen de Montpellier est une plate-forme expérimentale au service de l'écologie fonctionnelle ouverte à la communauté scientifique française et internationale.



Barrage de Koudiet (Algérie) construit par la société française Razel.  
© MAEE/Frédéric de La Mure.



# Une France riche d'atouts

## Pour une plus grande compétitivité sur le marché de l'expertise internationale

● Forte du **deuxième réseau diplomatique au monde** (160 ambassades bilatérales, 88 consulats généraux et 8 consulats, 17 représentations permanentes auprès d'organisations internationales, 132 établissements culturels et un partenariat fort avec le réseau des 1 016 Alliances françaises), la France dispose d'un outil qui doit jouer un rôle de premier plan dans **l'analyse et la transmission de la demande d'expertise** comme dans le soutien politique aux actions des opérateurs français publics et privés et des missions des experts.

● La France bénéficie aussi d'un large déploiement d'**experts** (assistants techniques) ainsi que de nombreux **chercheurs** placés auprès d'institutions locales ou des organismes de recherche français (Institut de recherche pour le développement (IRD), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), établissements de l'Institut Pasteur...). Ressource précieuse pour la connaissance du milieu local et les besoins particuliers de nos partenaires, ce réseau scientifique représente un vecteur d'influence majeur.

La qualité de l'expertise française est particulièrement reconnue dans les domaines :

- des politiques de renforcement institutionnel et de gouvernance ;
- des Objectifs du millénaire pour le développement : réduire l'extrême pauvreté et la faim ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; préserver l'environnement ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

### ➤ POUR ALLER PLUS LOIN

[www.un.org/fr/millenniumgoals](http://www.un.org/fr/millenniumgoals)

<http://www.huitfoisoui.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

## LE PROJET APPUI AU SECTEUR DES MÉDIAS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Lancé en 2007 pour au moins quatre ans, ce programme soutient le développement d'un secteur médiatique réglementé et professionnel en République démocratique du Congo. Plusieurs actions ont été mises en œuvre à cette fin : appui à la professionnalisation des médias, à la production de programmes sur la paix, la démocratie et la bonne gouvernance, consolidation de la régulation et de l'autorégulation des médias, promotion de sa viabilité économique et promotion des médias de service public indépendant. Géré par France expertise internationale, ce programme est financé par la coopération internationale britannique (DFID).



Laboratoire de production de médicaments en Égypte.  
© AFD/Didier Gentilhomme.



● La France, cinquième puissance économique mondiale, se distingue par une **présence importante de ses grandes entreprises à l'international et un maillage de ses petites et moyennes entreprises**. 75 % du chiffre d'affaires des entreprises françaises du CAC 40 se fait à l'international, dont 30 % dans les pays émergents.

● Les **collectivités territoriales françaises** constituent l'un des atouts les plus actifs au plus près du terrain. Elles conduisent plusieurs milliers de projets dans 120 pays pour un montant annuel estimé à 250 millions d'euros.

● Les **pays francophones** (56 États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie) constituent un vivier de partenariat privilégié.

### L'articulation entre le marché et les réseaux

Si la place croissante des bailleurs de fonds multilatéraux sur les « marchés » de l'expertise entraîne une demande largement fondée sur des appels d'offres, les commandes d'expertise peuvent aussi reposer sur des **procédures de gré à gré bilatérales** qui représentent toujours une partie essentielle du marché.

### Comment relever les défis ?

● Développer la **culture « Maison France »** des acteurs français à l'étranger et dans les enceintes internationales, notamment pour mieux recueillir et partager l'information.

● **Améliorer la coordination de la trentaine d'opérateurs publics français d'expertise** pour assurer sa visibilité et optimiser la réponse française.

● Approfondir la **connaissance des langues étrangères**, nécessaire à la diffusion de notre savoir.

● **Dynamiser la gestion des ressources humaines** des ministères et des opérateurs français afin d'assurer l'attractivité des missions à l'international.

### DES EXPERTS TRÈS DEMANDÉS

Si les experts internationaux sont souvent des salariés du secteur privé, les agents du secteur public (État, agences, etc.) constituent un vivier particulièrement reconnu et apprécié dans lequel puisent les opérateurs privés. Pour les autorités étrangères, **l'expert public peut apporter une caution de qualité**.

Des cadres de « **bonnes pratiques** » se sont développés ces dernières années : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a constitué un « guide de bonnes pratiques » pour ses experts ; le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a élaboré une « charte de l'expertise » au début l'année 2010.



Niveleuse utilisée pour le planage des parcelles irriguées (Sénégal).  
© IRD/Jean-Luc Maeght.



# Priorités géographiques

Le réseau diplomatique soutient et accompagne l'ensemble des acteurs français à l'international : entreprises, société civile, professionnels...

Les orientations géographiques naturellement diverses des différents opérateurs français de l'expertise doivent s'inscrire dans le cadre de la politique étrangère conduite par la France et mise en cohérence par le MAEE afin de contribuer à la défense des intérêts nationaux.

● Les **pays émergents** (Brésil, Russie, Inde, Chine, etc.) et du **golfe Arabo-Persique** sont des financeurs croissants d'expertise dans plusieurs domaines clés : santé et protection sociale, aménagement urbain, environnement et énergie, modernisation de l'État, gouvernance territoriale, application de la règle de droit, enseignement supérieur et recherche, culture.

● Le **bassin méditerranéen et les pays de l'Europe centrale et orientale** bénéficient de financements spécifiques de la Commission européenne dans le cadre de l'Instrument de préadhésion (IPA) et de la politique de voisinage (IEVP). Ces mécanismes de financement constituent une réelle opportunité pour les opérateurs français d'expertise.

## LES JUMELAGES INSTITUTIONNELS

Le jumelage institutionnel est un instrument de coopération administrative lancé par la Commission européenne en 1998 au bénéfice des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Il permet d'offrir l'expertise d'organismes publics des États membres pour appuyer la transcription des législations européennes en droit national, d'aider à l'élaboration des réformes nécessaires et de former les agents des institutions des pays bénéficiaires.

Cet outil est également devenu un instrument :

- de coopération et de renforcement des institutions ;
- d'accompagnement des nouveaux États membres ;
- de rapprochement entre l'Union européenne et les États partenaires n'ayant pas vocation à devenir membres dans un avenir proche.



Offre française d'expertise à l'international en faveur du développement durable par la promotion de l'énergie solaire.  
© CEA/Cédric Dupont



● **L'Afrique subsaharienne et la Francophonie :**

le gouvernement français a fortement réaffirmé et concrétisé la solidarité de la France envers ces pays, qui constituent une priorité pour le MAEE, les ministères techniques et les organismes publics.

● Dans les **pays en crise et en sortie de crise** où

l'urgence de la reconstruction est un enjeu pour tous, les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, Commission européenne, Nations unies, etc.) et les grandes fondations philanthropiques sont les principaux financeurs de prestations d'expertise. Il est important de positionner l'expertise française sur ces marchés du rétablissement de l'État, de la santé, de la gouvernance, des infrastructures et de l'éducation.

**STRATÉGIE D'INFLUENCE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Occupant près de 10 % des postes de cadres au sein du système des Nations unies, notre pays se place au second rang après les États-Unis et à la première place dans la catégorie des postes d'administrateurs de l'Union européenne. La présence française au sein des organisations internationales doit toutefois être mieux exploitée et mise en réseau, car c'est là que se conçoivent la régulation de la mondialisation et la production réglementaire, et que sont élaborés les termes de référence des appels d'offres multilatéraux.



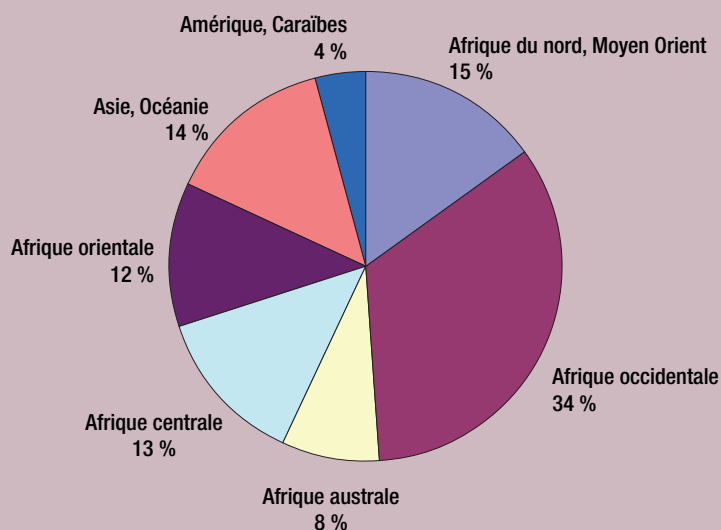
Offre d'expertise française en faveur de l'éducation au Burkina Faso.  
© AFD/Paul Kabré

**LES EXPERTS PERMANENTS ET LES FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE (FSP)**

L'Afrique subsaharienne est la priorité de la France en matière d'aide publique au développement : en 2010, sur 189 projets FSP en cours dans la zone de solidarité prioritaire, 67 % des crédits ont été affectés à l'Afrique subsaharienne (Afrique centrale, orientale, occidentale et australe). Ces projets permettent de soutenir la conduite dans la réforme des politiques publiques dans les pays partenaires.

Par ailleurs, le MAEE compte, en 2011, 967 experts techniques internationaux dans le monde, dont 503 sur le continent africain.

**Répartition du Fonds de solidarité prioritaire 2010 de la France par zone géographique**







# Quels rôles pour les acteurs de la « Maison France » ?

## Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

### Un rôle de coordination, d'information et d'impulsion

Depuis une vingtaine d'années, parallèlement à la mise en place de programmes et d'instruments européens pour assister les pays candidats à leur intégration dans l'Union européenne, les ministères techniques ont développé une activité internationale. Ils se sont ainsi dotés d'opérateurs chargés de mettre en œuvre leurs missions internationales et de se positionner sur certains marchés d'expertise.

Le MAEE, **pilote de l'action extérieure de l'État et garant de sa cohérence** en fonction des priorités de politique étrangère définies par le président de la République et le Premier ministre, est l'entité de coordination du dialogue interministériel de l'expertise internationale française. Ce dialogue vise à harmoniser les pratiques des opérateurs et des ministères ainsi que celles des coopérations décentralisées des collectivités territoriales afin de renforcer leur efficacité et de capitaliser sur ces actions en termes d'influence et de retombées économiques. Sans renoncer à leurs identités propres, les opérateurs doivent davantage unir leurs forces et coordonner leurs actions pour accroître les parts de marché de la France.

### Les objectifs de cette stratégie

Ces objectifs visent, en coordination avec les autres ministères :

- à la mobilisation et la valorisation de la ressource humaine ;
- au renforcement des réseaux publics et privés ;
- à la sensibilisation et la formation des acteurs de l'expertise ;
- à la capitalisation et la valorisation de l'expertise française.

### Un programme d'action

● **Mieux communiquer sur les enjeux et les perspectives** de l'expertise internationale française : stratégies sectorielles et géographiques, savoir-faire des opérateurs, niches d'excellence ;

● **Développer l'action des agents du réseau diplomatique et de coopération** pour la promotion de l'expertise française à l'international, en renforçant leur rôle dans l'identification des opportunités et la mise en valeur des projets sur financement multilatéral ;

● **Faciliter et valoriser les missions d'expertise internationale des agents publics** en animant un dialogue avec les responsables des ressources humaines des diverses administrations, en lien avec le ministère de la Fonction publique.



Chantier de l'École française d'Extrême-Orient : restauration du temple Baphuon à Angkor. © Eric Lamouroux.

### Les ambassades de France : un relais essentiel

Les acteurs français peuvent s'appuyer sur le réseau diplomatique. Placé au plus près du terrain, celui-ci joue un **rôle clé et reconnu dans la mobilisation de l'expertise** française pour :

- communiquer sur le savoir-faire des opérateurs français ;
- sa capacité prospective à susciter et à orienter les demandes d'expertise ;
- l'analyse de l'intérêt politique de se positionner sur une filière spécifique ;
- l'identification et la mise en réseau des acteurs locaux avec les acteurs français publics et privés ;
- le soutien auprès des décideurs étrangers.

Les représentations diplomatiques françaises auprès des organisations internationales sont également un relais d'information précieux pour les opérateurs d'expertise.

Les ambassadeurs et conseillers de coopération et d'action culturelle intègrent pleinement la promotion de l'expertise française à l'international dans leur mission, notamment pour favoriser une réponse unique et commune de la France dans les cas stratégiques.

### France expertise internationale (FEI) : nouvel outil de la mise en œuvre de la diplomatie d'influence de la France

FEI a pour principales missions de renforcer la capacité de la France à **répondre à la demande croissante d'expertise, d'améliorer qualitativement la projection des experts français et de favoriser les partenariats** entre les opérateurs nationaux, publics et privés, afin de renforcer la présence de l'expertise française sur les marchés internationaux. Un conseil d'orientation du développement de l'expertise technique publique et privée est placé auprès de FEI pour constituer une enceinte de réflexion avec l'ensemble des acteurs publics et privés de l'expertise française.



La nouvelle ambassade de France au Japon (à Tokyo), conçue par des architectes français et édifiée par un constructeur japonais, est un projet architectural à forte ambition environnementale, réalisé grâce à un montage financier innovant. © Kawasumi Architectural Office.

### LES « RENDEZ-VOUS DE L'EXPERTISE INTERNATIONALE »

Cette manifestation, organisée par le MAEE et France expertise internationale, rassemble les acteurs publics et privés de l'expertise, français et internationaux.

Chaque année, les « Rendez-vous » s'adaptent à l'actualité. Pour la 10<sup>e</sup> édition en 2010, ce forum d'information a porté sur « l'expertise internationale face aux crises ». Les thématiques principales étaient les enjeux et les politiques de l'expertise, la mobilisation de l'expertise dans l'urgence et la reconstruction, et les nouveaux défis pour l'expertise internationale. En 2009, les « Rendez-vous » avaient été consacrés aux nouveaux instruments de financement de la Commission européenne, à la mobilisation de l'expertise publique et à l'accès aux marchés de l'expertise internationale.





### Pour une efficacité collective de l'expertise française

- **Sensibiliser et accompagner**, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les universités et organismes de recherche et les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, dans leur internationalisation et leur rayonnement au-delà des frontières.
- **Mobiliser** la ressource en expertise, notamment les chercheurs et universitaires, qui constituent un vivier naturel de haut niveau.
- **Inciter** les ministères à développer les missions internationales de leurs établissements publics en lien avec notre politique étrangère.

- **Inviter** les ministères techniques à maintenir le lien avec l'agent en mission d'expertise, afin de :
  - faire fructifier les expériences et de nourrir de nouvelles actions et politiques ;
  - faciliter le retour de l'agent dans son administration d'origine ;
  - associer davantage les administrations aux questions d'expertise et aux besoins qui en découlent.
- **Dynamiser** le réseau des milliers de professionnels étrangers formés en France qui œuvrent aujourd'hui au développement de leurs pays ou qui occupent des fonctions d'influence dans le monde. Le MAEE anime ainsi activement un réseau des « anciens » boursiers du gouvernement français.



Promotion des auditeurs de justice haïtiens et congolais qui ont suivi la formation initiale à l'École nationale de la magistrature (ENM) en 2010-2011.  
© ENM.

Direction générale de la mondialisation,  
du développement et des partenariats  
Direction des politiques  
de mobilité et d'attractivité  
Sous-direction de l'enseignement supérieur



**Hélène Duchêne,**  
*Directrice des politiques  
de mobilité et d'attractivité*



**Éric Lamouroux,**  
*Sous-directeur  
de l'enseignement supérieur*

## La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)